

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2011**

Sur convocation du 25 février 2011, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 8 MARS 2011 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Madame JOLLY, Madame MONSALLIER, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur JOUBERT (pouvoir à Monsieur LARCHER), Madame GAUTIER (pouvoir à Monsieur BUISSON), Monsieur EMMANUEL (pouvoir à Mademoiselle TACHET), Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur COCHIN), Monsieur JULIEN (pouvoir à Mademoiselle SURIN).

Etaient absent(e)s: Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2011 à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - CONVENTION D'ETUDES AVEC SODEREF POUR LA RUE D'ALSACE

Monsieur BUISSON expose :

Le cabinet IRIS CONSEIL était maître d'œuvre des travaux de réfection de la rue d'Alsace. Depuis 2006, ceux-ci étaient arrêtés en raison du contentieux qui opposait la commune à cette société et à la société titulaire du marché qui est LA COLAS.

Le cabinet IRIS a été consulté afin de savoir s'il acceptait de reprendre les travaux. Celui-ci a posé ses conditions en répondant qu'il était favorable sous conditions que la commune renonce au contentieux en cours, ce qui n'est pas envisageable.

Après consultation pour cette mission, l'entreprise SODEREF dont l'agence Centre est à Chartres 50 rue Chanzy, a remis l'offre de rémunération la mieux disante qui s'élève à 10 500 € HT soit 12 558 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec cette entreprise.

2 - TRAVAUX A L'EGLISE SAINT-PIERRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le maire propose de reprendre une délibération pour les travaux de l'église Saint-Pierre sollicitant une subvention auprès du Conseil Général car celle du 7/09/2010 faisait apparaître une aide de l'Etat d'un montant de 40 %. Le 20/10/2010, la DRAC nous informait que l'aide de l'Etat pourrait être de 50 % de la dépense HT et conséquence, celle du Département sera obligatoirement de 25 %.

Le 7 septembre 2010, le Conseil Municipal a redélibéré afin de programmer la réalisation de travaux à l'église Saint-Pierre sur 2011, car la programmation 2010 au niveau de la DRAC n'avait pu être retenue, les crédits étant épuisés.

La totalité des travaux a été reprogrammée, l'ensemble prévisionnel s'élève à 1 922 062,90 €.

	Chapitre I	Chapitre II	Chapitre III	TOTAL
Lot Maçonnerie-Pierre de Taille	413 579,00 €	115 116,00 €	151 787,00 €	680 482,00 €
Lot Charpente	107 652,00 €	82 476,00 €	73 873,00 €	264 001,00 €
Lot Couverture	78 646,00 €	107 869,00 €	89 002,00 €	275 517,00 €
Lot Restauration de sculpture - Sculpture	34 800,00 €			34 800,00 €
Lot Menuiserie - Peinture	6 600,00 €			6 600,00 €
Lot Vitraux - Serrurerie	77 830,00 €			77 830,00 €
Montant HT des travaux	719 107,00 €	305 461,00 €	314 662,00 €	1 339 230,00 €

Honoraires, hausses et aléas	20 %	20 %	20 %	
------------------------------	------	------	------	--

Compris:

- Honoraires ACMH-VMH
- Coordonnateur SPS
- Coordonnateur OPC
- Hausses et aléas

	Chapitre I	Chapitre II	Chapitre III	TOTAL
Montant H.T. des honoraires, hausses et aléas	143 821,40 €	61 092,20 €	62 932,40 €	267 846,00 €
Montant H.T par opération	862 928,40 €	366 553,20 €	377 594,40 €	1 607 076,00 €
T.V.A. 19,60%	169 133,97 €	71 844,43 €	74 008,50 €	314 986,90 €
Montant T.T.C. par opération	1 032 062,37 €	438 397,63 €	451 602,90 €	1 922 062,90 €

A la suite de cette délibération, la D.R.A.C. a adressé un courrier nous confirmant l'éligibilité à une aide de l'Etat au titre de la restauration des monuments historiques, d'un montant prévisionnel de 50 % de la dépense H .T., sous réserve des crédits disponibles sur 2011.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette programmation sur 2011 et approuve également le devis qui a été établi pour l'installation d'un chauffage car le froid de l'hiver oblige la commune à fermer l'édifice du 1^{er} novembre à fin février pour la célébration des messes.

Le Conseil Municipal sollicite pour l'ensemble des travaux l'obtention d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 % du montant des travaux et auprès du Conseil Général.

3 - LOCATION GENDARMERIE - REVISION TRIENNALE

Monsieur le maire expose :

En application des clauses du contrat de location cité en référence, la première révision triennale du loyer de la caserne de gendarmerie a pris effet le 07/01/2011.

La Direction Départementale des Finances Publiques a établi la nouvelle estimation de la valeur locative de cet immeuble pour un montant annuel de 159 827 €, elle était auparavant de 151 730 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la valeur locative retenue pour la période du 7 janvier 2011 au 6 janvier 2014.

4 - REVISION DU LOYER DES LOCAUX DE LA RUE DU 19 MARS 1962

Monsieur le maire expose :

Le 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a procédé à la révision du loyer de la communauté de communes du Pays Courvillois ainsi que celui du Syndicat Intercommunal de ramassage des ordures ménagères. Celui-ci a été fixé à 520 € par mois.

Je vous propose d'augmenter ce loyer de 4 %, ce qui portera cette location à 540 € par mois pour chaque organisme.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARTRES

Monsieur le Maire de la commune de Courville S/Eure

Expose que par arrêté en date du 3 novembre 2010, le Préfet a prononcé la fusion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole et des communautés de communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour le syndicat mixte du Pays Chartrain, cette fusion emporte de plein droit le retrait des collectivités concernées ; celui de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, des seize communes de la communauté de l'Orée de Chartres et des neuf communes de la communauté de Val de l'Eure.

La nouvelle communauté d'agglomération Chartres Métropole (regroupant les 32 communes) a, dans une délibération en date du 3 janvier 2011, sollicité son adhésion au Syndicat du Pays Chartrain qui, lors de la réunion de son comité syndical le 20 janvier 2011, a répondu favorablement à la demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-20 ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat du Pays Chartrain en date du 20 janvier 2001 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole et portant diverses modifications statutaires ;

Vu le projet de statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement du Pays Chartrain (SIPAC) ;

Après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain ;

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le maire expose :

Par circulaire du 25/01/2011, Monsieur le Préfet fixe le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église à 474,22 € pour le gardien résidant dans la localité.

Je vous propose de verser cette somme à l'abbé Belledent pour l'année 2011. Celui-ci étant domicilié à Courville S/Eure.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7 - CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE / COLLECTIVITE NON ADHERENTE

Monsieur le maire expose :

Depuis plusieurs années, le centre de gestion souscrit pour les collectivités qui le souhaitent un contrat groupe d'assurances garantissant les risques financiers découlant des obligations statutaires (arrêt maladie, maternité, accident du travail...) des agents territoriaux.

Une consultation sera faite pour l'année 2012 et je vous propose d'y adhérer afin de bénéficier d'un taux plus favorable pour la commune.

Il convient de prendre la délibération suivante :

Le maire expose :

- Vu la Loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut

souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;
Le Conseil, après en avoir délibéré

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

* agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption.

* agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 01/01/2012.

Régime du contrat : capitalisation.

8 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET DE REDACTEUR CHEF

Monsieur le maire propose de créer, pour les besoins du service, un poste de rédacteur et un poste de rédacteur chef à compter du 1^{er} mai 2011.

Ces deux postes seront à temps complet et affectés au service administratif de la commune pour assurer l'organisation et le suivi de celui-ci.

La personne recrutée sera rémunérée sur l'échelle indiciaire correspondant au grade de ces postes. Les postes seront préalablement déclarés au centre de gestion.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

9 - AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le maire expose :

Je vous demande de m'autoriser à régler une facture d'acquisition de matériel scolaire (cabane destinée à la cour de jeux des enfants) acquise auprès de TRANSALP, laquelle était programmée sur 2010 mais les crédits scolaires avaient été utilisés pour d'autres acquisitions prévues elles en 2009.

Le montant de la facture est de 3 444,48 € TTC.

Ces crédits seront prévus au BP 2011, sachant que la demande d'investissement sera faite en fonction de cette acquisition.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Les crédits seront prélevés au chapitre 2188 du

budget.

10 - PROPOSITION SUBVENTIONS COMMUNALES

Catherine TACHET et Hervé BUISSON proposent l'attribution des subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	2007	2008	2009	2010	2011
Association Marchés 28	643,61 €	700,00 €	585,51 €	636,48 €	582,15 €
S.P.A.	41,85 €	44,00 €	45,00 €	46,00 €	46,00 €
Caisse des écoles					
Caisse des écoles Onilait					
Amicale Courvilloise	16 000,00 €	16 320,00 €	16 650,00 €	15 000,00 €	16 200,00 €
Remboursement mat					
Harmonie Courvilloise	511,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Harmonie Courvilloise	750,00 €			1 920,00 €	4 480,00 €
La Croix Rouge	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €
Club des Bleuets	670,00 €	670,00 €	670,00 €	670,00 €	670,00 €
La Mutuelle du Trésor	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	- €
Amicale Sapeurs Pompiers					
Prévention Routière	41,85 €	44,00 €	45,00 €	46,00 €	46,00 €
A.P.E. Ecole Primaire	350,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
subvention exceptionnelle					
Etoile Filante	1 890,00 €	1 900,00 €	1 940,00 €	2 000,00 €	2 050,00 €
subvention exceptionnelle		2 000,00 €	500,00 €		
TOUR DE LA COMMUNAUTE	700,00 €	700,00 €	720,00 €	735,00 €	750,00 €
F.N.A.C.A.	92,00 €	92,00 €	92,00 €	92,00 €	92,00 €
F.N.A.C.A. exceptionnelle					
Classe de neige	11 360,00 €	21 330,00 €		35 300,00 €	20 000,00 €
tour d'Eure et Loir				2 500,00 €	
Théâtre Manteau d'Arlequin					
subvention exceptionnelle					
Association sportive collège	130,00 €	130,00 €	130,00 €	0,00 €	- €
Association des Amis de l'école de Musique	382,50 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	- €
Sortie Ecole de Musique	306,40 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
TOTAL 1	33 925,21 €	45 306,00 €	23 653,51 €	61 221,48 €	45 782,15 €
BENEFICIAIRES	2007	2008	2009	2010	2011
Comité des fêtes	1 000,00 €	- €	- €	0,00 €	- €
Comité des fêtes subvention exceptionnelle			587,75 €	275,00 €	
Syndicat d'initiative	600,00 €	612,00 €	612,00 €	612,00 €	612,00 €
Achat matériel				500,00 €	
Subvention journées médiévales	2 050,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Jumelage	665,00 €	665,00 €	665,00 €	665,00 €	700,00 €
BENEFICIAIRES	2007	2008	2009	2010	2011
Association Eolienne	175,00 €	180,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Subv. Exceptionnelle					

Association Parents Indépendants collège	23,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Association Parents FCPE Collège	50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Association Les Canailoux	2 000,00 €				
Les Canailoux subv except					
ADMR St Georges	160,00 €	165,00 €	165,00 €	168,00 €	200,00 €
ADMR Exceptionnelle	100,00 €				
ADMR PERCHE28	280,00 €	290,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Maison de retraite communale	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
Fête du Sport					
Union des Métiers Courvillois					150,00 €
Sophrom					- €
Les Amis aux Cheveux d'Argent					- €
TOTAL 2	9 293,00 €	6 177,00 €	6 824,75 €	7 065,00 €	6 507,00 €
BENEFICIAIRES	2007	2008	2009	2010	2011
Restos du Cœur					
AS école primaire	185,00 €	190,00 €	195,00 €	0,00 €	195,00 €
A.A.T.E.L	305,00 €	305,00 €	305,00 €	305,00 €	305,00 €
A.A.T.E.L Matériel					
As Jeunes Sapeurs Pompiers	755,00 €	755,00 €	755,00 €	755,00 €	755,00 €
Subvention exceptionnelle					
Secours catholique	820,00 €				
Les Pêcheurs subv except			350,00 €		
U.D.E.M.	320,00 €	326,00 €	326,00 €		
Atelier Créatif	205,00 €				
APEL Ste Marie	60,00 €	60,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €
ESPOIR Foyer de vie	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	205,00 €
Les Bout'Chous	250,00 €	255,00 €			
Arc Club Courvillois	1 700,00 €	1 700,00 €	1 750,00 €	1 700,00 €	1 735,00 €
Arc Club Courvillois except.			437,00 €		
Courville Hand Ball Club	2 100,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 250,00 €
Courville Hand Ball Club subv except.				765,00 €	
Club Questions pour un champion	300,00 €	310,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Subvention exceptionnelle	300,00 €		300,00 €		300,00 €
DIVERS	5 000,00 €	6 000,00 €	5 650,00 €	2 000,00 €	2 830,00 €
Projets Pédagogiques			500,00 €		
Pays Courvillois Tennis de Table	1 200,00 €	1 225,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
La P'tite Scène	205,00 €	210,00 €	210,00 €	220,00 €	220,00 €
Subvention exceptionnelle					
TOTAL 3	13 905,00 €	13 736,00 €	14 843,00 €	9 810,00 €	10 465,00 €
TOTAL GENERAL	57 123,21 €	65 219,00 €	45 321,26 €	78 096,48 €	62 754,15 €

Mademoiselle TACHET a remis un tableau à chaque conseiller municipal et lecture de celui-ci est faite afin que chacun s'exprime sur le montant proposé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions selon les propositions

énoncées ci-dessus.

Du fait de la réticence de plusieurs conseillers pour cette aide aux commerçants, un vote est proposé pour l'attribution de la subvention à l'Union des Métiers Courvillois qui sollicite une somme de 500 €. Le bilan remis laissait apparaître un déficit de 140 €.

Monsieur le maire propose de voter 150 €. Le vote donne le résultat suivant :

- Pour cette attribution : 11
- Contre : 6
- Abstentions : 5

11 - CREATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Monsieur le maire expose :

Je vous propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour la saison d'ouverture du syndicat d'initiative du 1^{er}/04/2011 au 30/09/2011.

La personne sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe IB 297 IM 295 (10 heures par semaine).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

12 - ACQUISITION MATERIEL CANTINE - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE (CHANGEMENT DE CHAUDIERES ET ACCESSIBILITE)

Mademoiselle TACHET expose :

Le 11/01/2011, le Conseil Municipal a délibéré

- 1) Pour effectuer les travaux d'accessibilité des bâtiments existants aux personnes handicapées et a retenu dans un premier temps les travaux à l'école primaire.
- 2) Pour les économies d'énergie : changement de la chaudière à l'école primaire.
- 3) Pour l'acquisition de matériel de cuisine et de vaisselle pour un montant de 4 186,48 € HT.

Dans cette délibération que je vous propose de reprendre, seules les subventions auprès du Conseil Général au titre du FDAIC et de la D.E.T.R. ont été sollicitées.

Compte tenu que l'école primaire du Chemin Vert accueille non seulement les enfants en période scolaire mais également les centres de loisirs hors période scolaire, il convient de solliciter une subvention auprès de la CAF qui sera calculée au prorata du temps qu'occupent les centres de loisirs. Le Conseil Municipal est favorable pour solliciter cette subvention complémentaire.

13 - MARCHE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire fait part du nouveau prix transmis par la société qui assure les transports d'Eure-et-Loir pour le 2^{ème} semestre 2010/2011, suite à l'augmentation de tarif au 1^{er}/02/2011.

Celui-ci est de 0,02 € du km mais le nombre de jours a diminué.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le maire à signer le bordereau de prix.

14 - AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part d'un rendez-vous qu'il a eu avec la société THEOLIA France qui a sollicité à nouveau la commune de Saint Arnoult des Bois afin de redéposer un permis de construire pour un projet éolien.

Celle-ci a déclaré maintenir son refus d'implantation sur sa commune et, le directeur de ce projet demande si la commune de Courville S/Eure serait d'accord pour qu'il dépose cette demande de permis de construire, sur la seule commune de Courville S/Eure.

Après différents échanges de vue, le Conseil Municipal décide de répondre qu'une étude de faisabilité va être faite par rapport au secteur concerné.

Mademoiselle TACHET :

1) rappelle au Conseil Municipal qu'un aménageur a proposé à la mairie un projet de constructions sur le terrain communal situé 10 rue de la Gare, endroit prévu pour l'implantation de la maison médicale.

Dans le cadre de la loi de procédure de mise en concurrence, Monsieur le maire demande l'autorisation de lancer une consultation qui sera publiée dans un journal local.

Par rapport à l'implantation d'une maison médicale, Mademoiselle TACHET rappelle que fin juin, le Docteur JAUNEAU cessera ses fonctions et qu'il restera sur Courville seulement 2 médecins.

Elle a engagé des recherches et un cabinet de recrutement spécialisé pour le recrutement de médecins avait pris contact avec notre collectivité. Après renseignements, celui-ci apparaît comme très sérieux. Le coût envisagé pour la mise en œuvre de cette recherche serait de 12 500 € HT. Cette somme apparaît importante mais on est à peu près certains d'obtenir un résultat.

Une commune du Loiret qui a signé avec ce cabinet a fait part de sa totale satisfaction puisqu'un médecin a été trouvé dans les 3 mois. Certes, celui-ci sera probablement d'origine étrangère mais avec des diplômes reconnus et parlant français.

Le Conseil Municipal pense qu'il faut voir le mode de financement par rapport à la communauté de communes du Pays Courvillois qui a maintenant la compétence. Il faut voir rapidement cette proposition.

4) a assisté à deux conseils d'administration du collège.

Les moyens sont en baisse puisqu'un poste et demi a été supprimé. De ce fait, pour respecter un projet pédagogique, Monsieur POUPON a dû augmenter les effectifs de certaines classes qui passent de 26 à 27 voir 28 élèves pour des troisièmes, ce qui est beaucoup trop si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants.

Mademoiselle TACHET propose qu'un courrier soit fait à l'Inspecteur d'Académie pour faire connaître notre inquiétude par rapport à ces suppressions de poste.
Le Conseil Municipal est favorable.

Monsieur LARCHER

1) propose l'ouverture du terrain de camping le vendredi 22 avril 2011 et la fermeture le 18/09/2011 et

de ce fait, la création de postes saisonniers pour la gestion de celui-ci.

Du 19 au 21 avril, la personne recrutée préparera les lieux (remise en fonction et nettoyage des sanitaires, installation du bureau).

Un deuxième poste pour le gardiennage du terrain est nécessaire pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011, à raison de 10 heures par semaine, afin d'assurer le remplacement les week-ends de la personne qui travaille toute la semaine.

Les deux agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, Indice Brut 297 - Indice Majoré 295 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2) informe le Conseil Municipal que la journée de l'environnement aura lieu le 28 mai 2011, le matin uniquement.

Monsieur GASNIER a assisté à une réunion du SIAVE. Une étude pour l'entretien de la rivière l'Eure sera faite uniquement pour Courville début avril avec les résultats au mois de septembre. Certains conseillers font remarquer que plusieurs études sont faites depuis plus de 10 ans sans résultat concret.

Monsieur COCHIN

1) demande la possibilité de remettre le panneau « camping » sur la D 23. Après discussion, il est suggéré de le mettre en limite de la commune en bordure de la départementale (au milieu du pont enjambant la ligne de chemin de fer).

2) Monsieur EMMANUEL lui a fait part que des camping-caristes signalent le manque de signalisation de l'aire de notre commune, l'achat de panneaux sera effectué.

3) Le syndicat d'initiative va organiser une exposition sur la catastrophe de chemin de fer de Courville S/Eure pour le centenaire. A ce sujet, il sera demandé la possibilité d'acquisition d'une plaque commémorative.

4) Une exposition sera faite sur le thème « un siècle d'école à Courville S/Eure » avec des photos autour de la salle de la Madeleine, dans le même esprit que les photos des quartiers de Courville l'an dernier.

Monsieur le maire souligne l'intérêt de ces expositions qui donnent pleinement satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 12 avril 2011.

La Secrétaire,

